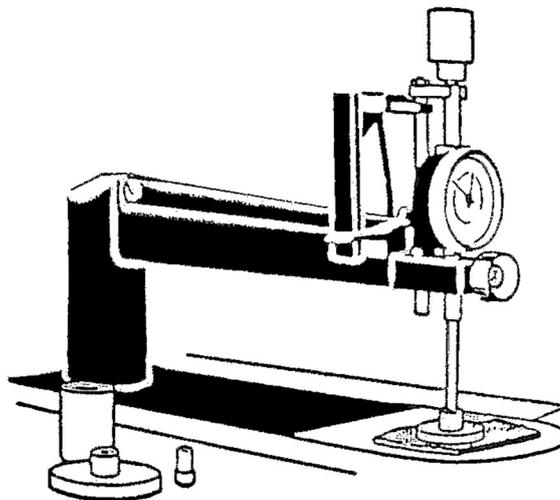


1. Le feutre doit être mesuré moyennant un appareil de mesure comme indiqué dans le croquis. La partie de fonds doit être plate avec un diamètre de 12 cm.
2. Le pied de l'appareil doit avoir une face de mesure amovible de 10 cm² et 25 cm² (DIN 53855). Les faces de la partie de fonds et du pied de mesure doivent être planes et sur le même niveau.
3. Le comparateur doit avoir une course jusqu'à 5 cm avec une précision de 1/20 mm (DIN 53855).
4. La pression de mesure est déterminée par le poids spécifique du feutre à mesurer. La pression de mesure pour le feutre ayant une densité de 0,14 et plus doit s'élever à 25 g par cm². Pour le feutre ayant une densité de moins de 0,14 la pression de mesure doit s'élever à 5 g par cm².
5. L'appareil de mesure doit être calibré et contrôlé avec des jauges d'épaisseur (10, 20, 30 et 40 mm).
6. De préférence, il faudra placer l'appareil de mesure sur une table dans une niche adaptée aux dimensions de l'appareil de mesure, afin que la pièce de feutre puisse être posée plate sur la table et l'appareil.
7. Lors des mesures le pied de l'appareil doit être positionné lentement, il faut faire attention de ne pas le faire tomber. L'épaisseur sera prise suite à une durée de charge de 10 secondes.
8. Nombre de mesures : Lors de l'évaluation des résultats de mesure, il faut additionner les épaisseurs de 3 mesures et calculer l'épaisseur moyenne (cf. DIN 53855).



Feutre, naturellement bon !